

Boralex annonce les résultats de son deuxième trimestre

Montréal (Québec), le 8 août 2012 – Boralex inc. (« Boralex » ou la « Société ») (TSX: BLX) annonce les résultats de son deuxième trimestre, historiquement parmi les plus faibles en raison de facteurs saisonniers. Les résultats de la période de trois mois close le 30 juin 2012 démontrent que le trimestre fût affecté principalement par une faible hydraulité aux États-Unis. Le deuxième trimestre a par ailleurs été marqué par une série de transactions dans les secteurs éolien et hydroélectrique, qui résultent des choix stratégiques de la Société et qui assureront la poursuite de sa croissance au cours des prochaines années. L'ensemble des projets annoncés au cours du premier semestre de 2012 augmentera de 195 MW la puissance de Boralex. Ainsi, ces acquisitions, faisant toutes l'objet de contrats à long terme et à prix déterminé, permettront d'augmenter de façon significative la production de Boralex et dont la contribution aux résultats débutera au cours de l'exercice financier 2013.

STRATÉGIE DE CROISSANCE

Depuis le début de l'exercice 2012, le niveau élevé de fonds propres de Boralex permet à la Société d'investir massivement dans les secteurs éolien et hydroélectrique au Canada et en France. Une série de transactions a débuté en mars 2012 avec l'acquisition d'un contrat d'approvisionnement en électricité éolienne d'une puissance de 50 MW, dont le projet sera réalisé dans la région de Témiscouata. Plus récemment, l'achat en juin d'un parc éolien de 34,5 MW en exploitation en France, le parc St-Patrick, contribue aux résultats de la société depuis juillet 2012. Boralex s'est également porté acquéreur de quatre projets éoliens en développement en France totalisant 88 MW. La mise en service commerciale de ces quatre projets se fera au cours de la seconde moitié de 2013. Tous les actifs acquis en France sont dotés de contrats de vente à long terme avec Électricité de France. En outre, la Société a conclu une entente de cinq ans avec une société indépendante française lui accordant des options sur l'acquisition de 130 MW additionnels de projets éoliens présentement en développement. Enfin, Boralex a communiqué à la fin juillet 2012, la signature d'une lettre d'entente visant l'achat d'un projet hydroélectrique de 22 MW en Colombie-Britannique dont les travaux de construction sont sur le point d'être entamés.

Par ailleurs, les travaux de la première phase des Parcs éoliens de la Seigneurie de Beaupré (272 MW – 136 MW net pour Boralex) ont repris avec la saison estivale et se déroulent selon les budgets et les échéanciers. La mise en service des installations est toujours prévue pour la fin de 2013. Pour la deuxième phase, la Société compte également mettre en service d'ici la fin 2015 près de 50 MW éoliens additionnels nets à Boralex. C'est dans ce contexte que la Société accueille avec enthousiasme l'annonce du gouvernement du Québec le 20 juillet dernier de procéder à un nouvel appel d'offres pour 700 MW d'énergie éolienne; Boralex a la ferme intention de poursuivre le développement de l'énorme potentiel du site de la Seigneurie de Beaupré.

Patrick Lemaire, président et chef de la direction de Boralex, souligne que ce nouveau déploiement de capital vers l'expansion des secteurs éolien et hydroélectrique, pierre angulaire de la stratégie de croissance de Boralex, révèle la capacité de la Société à identifier et réaliser des projets lui permettant d'atteindre ses rendements financiers cibles. « Nous continuons d'explorer activement d'autres opportunités tant en France qu'au Canada. Dans le contexte de l'annonce d'un nouvel appel d'offres au Québec visant 700 MW additionnels d'énergie éolienne, les conditions de financement pour des projets de qualité demeurent très intéressantes, tout comme certains autres facteurs tels que le prix et la qualité des turbines disponibles. Ces conditions favorables, qui s'ajoutent à notre position d'encaisse enviable se situant à 160 M\$, nous rendent très confiants de pouvoir prochainement annoncer d'autres initiatives créatrices de valeur à long terme pour nos actionnaires », a conclu Patrick Lemaire.

FAITS SAILLANTS FINANCIERS du deuxième trimestre

(En millions de dollars canadiens, sauf les données par action et la marge BAIIA)

| | Périodes de trois mois closes les 30 juin | | Périodes de six mois closes les 30 juin | |
|--------------------------------|--|--------|--|--------|
| | 2012 | 2011 | 2012 | 2011 |
| Produits de la vente d'énergie | 38,9 | 44,1 | 96,4 | 101,3 |
| BAIIA ajusté * | 19,7 | 22,5 | 53,0 | 53,8 |
| Marge du BAIIA ajusté (%) | 50,6 | 51,0 | 55,0 | 53,1 |
| Résultat net ajusté * | (5,5) | (3,7) | (0,2) | (1,5) |
| Par action (de base) (\$) | (0,15) | (0,10) | - | (0,04) |
| Marge brute d'autofinancement | 5,3 | 9,6 | 27,2 | 27,1 |
| Par action (de base) (\$) | 0,14 | 0,25 | 0,72 | 0,72 |

* Voir les tableaux de réconciliation dans les états financiers annexés au présent communiqué.

Au cours de la période de trois mois terminée le 30 juin 2012, Boralex a pu compter sur une solide performance de la part de son secteur éolien, particulièrement en France où pour un troisième trimestre consécutif, les conditions de vent ont été nettement supérieures à celles de l'année précédente. Le secteur éolien a connu une croissance de 9% de son bénéfice avant intérêts, impôts et amortissement (« BAIIA »), ce qui a compensé partiellement le recul de la rentabilité des autres secteurs de Boralex. Le secteur hydroélectrique, en particulier, a été affecté par des conditions d'hydraulicité anormalement faibles dans le nord-est des États-Unis pour cette période de l'année, provoquant un recul de 3,6 M\$ de son BAIIA. Cette situation climatique hors norme explique en majeure partie la diminution des résultats consolidés de Boralex, qui a généré un BAIIA ajusté (tableau ci-joint aux états financiers sommaires) de 19,7 M\$ sur des produits de 38,9 M\$ au deuxième trimestre de 2012, comparativement à un BAIIA ajusté de 22,5 M\$ sur des produits de 44,1 M\$ à la même période en 2011. La marge de BAIIA ajusté consolidé est ainsi demeurée relativement stable, passant de 51,0 % en 2011 à 50,6 % en 2012. Boralex a clos le deuxième trimestre avec une perte nette ajustée attribuable aux actionnaires de 5,5 M\$ ou 0,15 \$ par action (de base et diluée), comparativement à une perte nette ajustée attribuable aux actionnaires de 3,7 M\$ ou 0,10 \$ par action (de base et diluée) l'an dernier.

Au 30 juin 2012, la trésorerie et équivalents de trésorerie ainsi que l'encaisse affectée de Boralex totalisaient 159,8 M\$ ou 4,24 \$ par action ordinaire (de base).

À propos de Boralex

Boralex est une société productrice d'électricité vouée au développement et à l'exploitation de sites de production d'énergie renouvelable. À l'heure actuelle, la Société exploite une base d'actifs totalisant une puissance installée de plus de 500 MW au Canada, dans le nord-est des États-Unis et en France. De plus, Boralex est engagée, seule ou avec des partenaires canadiens et européen, dans des projets énergétiques en développement représentant plus de 550 MW additionnels qui seront mis en service entre le milieu de l'année 2013 et la fin de 2015. Employant plus de 200 personnes, Boralex se distingue par son expertise diversifiée et sa solide expérience dans quatre types de production d'énergie – éolienne, hydroélectrique, thermique et solaire. Les actions et les débentures convertibles de Boralex se négocient à la Bourse de Toronto sous le symbole BLX et BLX.DB respectivement. Pour de plus amples renseignements, visitez www.boralex.com ou www.sedar.com.

Certaines déclarations contenues dans ce communiqué, y compris celles concernant les résultats et performances futurs, sont basées sur les prévisions actuelles. L'exactitude de telles déclarations est sujette à un certain nombre de risques, d'incertitudes et d'hypothèses pouvant occasionner une différence significative entre les résultats réels et ceux projetés, y compris, mais non de façon limitative, l'effet général des conditions économiques, l'augmentation des prix et la disponibilité des matières premières, les fluctuations de diverses devises, la volatilité des prix de vente d'électricité, la capacité de financement de la Société, les changements négatifs dans les conditions générales du marché et des réglementations affectant l'industrie, ainsi que certains autres facteurs énumérés dans les documents déposés par la Société auprès des différentes commissions des valeurs mobilières.

Aucune assurance ne peut être donnée quant à la concrétisation des résultats, du rendement ou des réalisations, tels qu'ils sont formulés ou sous-entendus dans les déclarations prospectives. Le lecteur est donc prié de ne pas accorder une confiance exagérée à ces déclarations prospectives. À moins d'y être tenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, la direction de Boralex n'assume aucune obligation quant à la mise à jour ou à la révision des déclarations prospectives en raison de nouvelles informations, d'événements futurs ou d'autres changements.

Les extraits des états financiers inclus dans ce communiqué contiennent aussi certaines mesures non conformes aux PCGR. Afin d'évaluer la performance de ses actifs et de ses secteurs d'activité, la Société utilise le BAIIA, la marge du BAIIA, la marge brute

d'autofinancement, le BAIIA ajusté, le résultat net ajusté et la marge brute d'autofinancement par action comme mesures de performance tel que défini dans les états financiers annexés au présent communiqué. Ces mesures ne sont pas conformes aux PCGR, car elles n'ont pas un sens normalisé prescrit par les IFRS. Elles pourraient ne pas être comparables aux mesures utilisées par d'autres entreprises portant un nom similaire.

– 30 –

Pour de plus amples renseignements :

Médias

Andréan Gagné
Conseillère en communication
Boralex inc.
(514) 985-1353
andrea.gagne@boralex.com

Investisseurs

Marc Jasmin
Boralex inc.
(514) 284-9868
marc.jasmin@boralex.com